

DIRECTION DU SPORT
RLG/FB

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Motion de soutien pour le maintien de l'institution indépendante de défense et de promotion des droits de l'enfant : « le défenseur des enfants »

Rapporteur : Murielle BRIONNE

Fortement engagée dans la défense et la promotion des droits de l'enfant et reconnue « Ville Amie des Enfants » par l'UNICEF depuis octobre 2006, la commune de Plœmeur entend s'élever contre la décision du gouvernement qui vise à supprimer l'institution indépendante de Défenseur des enfants.

En effet, cette jeune institution a, depuis sa création, fait la démonstration de son utilité et de son efficacité dans la défense et la promotion de tous les droits fondamentaux des enfants vivant dans notre pays.

Elle apparaît aujourd'hui comme garante des engagements internationaux de la France sur cette question.

Alors que partout en Europe on s'attache à rendre plus visibles le rôle et les missions des structures en charge de la défense spécifique des droits des enfants, alors même que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU recommande à la France, dans son rapport du 22 juin dernier, de « continuer à renforcer le rôle du défenseur des enfants », nous ne pouvons pas accepter une mesure qui marquerait un grave recul en ce domaine.

De plus, cette décision intervient au moment du 20ème anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, c'est pour cela que la ville de Plœmeur s'associe à l'UNICEF France, qui s'est dit « scandalisée » par le projet du gouvernement.

C'est pourquoi, nous demandons solennellement au gouvernement de revenir sur cette décision et de maintenir toutes les attributions de cette instance indépendante qui œuvre pour la défense et la promotion des droits des enfants.

Le conseil municipal, vu l'avis partagé de la commission « sport, jeunesse, enfance, santé, prévention et sécurité », après en avoir délibéré et à la majorité de vingt six voix pour et deux voix contre (quatre abstentions)

- APPROUVE la motion de soutien pour le maintien de l'institution indépendante de défense et de promotion des droits de l'enfant : « le défenseur des enfants ».
-

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR